

## ANNEE DE RECHERCHE 2025/2026

Les modalités d'organisation de l'Année de recherche sont définies par l'Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'Arrêté du 4 octobre 2006, modifié par l'arrêté du 21 janvier 2016.

Les dossiers de demande d'attribution d'Année de recherche doivent être adressés par mail à :

**Scolarité du 3<sup>ème</sup> cycle – Mme SANTORO**

[Medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr](mailto:Medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr)

**La date limite de dépôt du dossier complet est fixée au 15 avril 2025**

**Le dossier comporte les documents suivants :**

1. **un document comportant les coordonnées de l'étudiant** (nom, prénom, date de naissance, téléphone, adresse, adresse électronique, année de réussite aux ECN, le nombre de semestres effectués à la date prévisionnelle du début de l'année de recherche, et la spécialité choisie).
2. **le curriculum vitae de l'étudiant** indiquant spécifiquement le cadre de financement de l'année de recherche : MASTER 2, Thèse de doctorat ou d'un diplôme équivalent. L'étudiant indiquera également ses éventuelles publications antérieures dans des revues scientifiques référencées (rang de la revue dans la spécialité et rang de l'auteur).
3. **Projet de recherche :**
  - le sujet de recherche
  - son intérêt général ou scientifique ; son ou ses objectifs
  - sa situation dans le contexte scientifique et médical au niveau national et international
  - les méthodologies utilisées; les retombés attendus ; la bibliographie
  - les coordonnées du laboratoire de recherche labellisé sur le plan quinquennal Université-Ministère chargé de l'enseignement supérieur s'il s'agit d'un laboratoire français ou son équivalent s'il s'agit d'un laboratoire étranger
  - les coordonnées du Directeur de Recherche et son curriculum vitae

**Les candidats devront présenter leur projet devant la Commission Scientifique de la Faculté de Médecine de Nice. Une convocation sera adressée à chaque candidat.**

**Pour information :** les projets retenus en Commission Scientifique seront présentés devant une Commission Interrégionale de Sélection.

**Nouvelle réglementation et critères de jugement des dossiers** : le seul critère comptant pour l'attribution de l'Année Recherche est la qualité du projet et non plus le rang de classement ECN et l'année de promotion. La commission scientifique statuera sur les dossiers présentés sur les critères combinés suivants :

- Recevabilité réglementaire des dossiers
- Parcours recherche du candidat et qualité du laboratoire d'accueil
- Qualité globale du projet et du document transmis, évalués par 1 rapporteurs
- Vote de la commission scientifique plénière

**NB : L'année de recherche s'effectue pour une période continue comprise entre un 1<sup>er</sup> novembre et un 31 octobre commençant au plus tôt au début de la deuxième année et s'achevant au plus tard un an après la validation du diplôme d'études spécialisées. L'Année recherche s'effectue durant l'année universitaire suivant son attribution. Lorsqu'un étudiant est dans l'impossibilité d'effectuer l'année de recherche dans la période mentionnée au deuxième alinéa de l'article 5, il avertit l'agence régionale de santé six mois avant le début de la réalisation de celle-ci. L'étudiant l'effectue alors l'année suivante à condition que le délai mentionné au premier alinéa soit respecté. Dans le cas contraire, il en perd le bénéfice.**

## Année de recherche : Guide de rédaction du projet

(Correspond au chapitre 3. Projet de recherche)

**Titre du projet : 150 caractères maximum, espaces non compris**

**Projet de recherche en français ou en anglais**, incluant la bibliographie. Indiquer clairement les travaux qui seront réalisés par le bénéficiaire et la pratique expérimentale mise en œuvre : **6 000 caractères maximum**, espaces non compris.

**Résumé scientifique en français ou en anglais : 1 000 caractères maximum, espaces non compris.**

**10 principales publications du tuteur acceptées dans des journaux à comité de lecture au cours des 5 dernières années** : Indiquez impérativement le nom de tous les auteurs et le titre de l'article. Ne pas mentionner les articles en révision, ni les communications dans des congrès même publiés. Indiquez lorsque l'article est une revue : **moins de 20000 caractères**, espaces non compris.

### Tuteur (encadrement effectif du projet)

Civilité :

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Fonction dans la recherche :

E-mail :

Tél. :

Fax. :

### Directeur de l'équipe d'accueil/laboratoire

Civilité :

Prénom :

Nom :

E-mail :

Tél. :

Fax. :

**NB : les dossiers sont à renvoyer à la scolarité du 3<sup>ème</sup> cycle au format électronique (.pdf)**

[Medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr](mailto:Medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr)

Aucune lettre de recommandation ne sera prise en compte.

**Les candidats sont incités à répondre à plusieurs appels d'offre afin de maximiser leurs chances de financement.** En cas d'obtention d'un autre financement (société savante, FRM etc) permettant la réalisation du projet, ce financement sera privilégié tant que la liste d'attente « année-recherche » ne sera pas purgée.